

Café Ethique n°4



COMPTE-RENDU

CAFE ETHIQUE N°4: « La désobéissance civile »

Mardi 23 Janvier, 12h30

Intervenants :

- Albert Ogien, sociologue français, directeur de recherche au CNRS, enseignant à l'EHESS et co-auteur du livre Pourquoi désobéir en démocratie ? (La Découverte, coll. « textes à l'appui », 2010)
- Pierre Goinvic, membre de l'association ANV COP21 (Actions Non-Violentes COP21).

Ensemble, nous parlerons de la désobéissance civile : enfreindre la loi peut-il être légitime ? Chacun connaît les grands noms de la désobéissance civile : Gandhi, Martin Luther King... Mais aujourd'hui, en France, pays démocratique, la désobéissance civile continue. Dans le contexte actuel, avec l'accueil illégal de migrants chez soi par exemple, il est intéressant, voire nécessaire, de se questionner sur la justification, le besoin et l'efficacité de la désobéissance civile.

A. Ogien et P. Goinvic soulèvent ensemble la question du populisme et des différentes formes d'actions politiques qu'un citoyen peut choisir de faire. La désobéissance civile fait partie de ces actions, mais il faut être prudent lorsque l'on utilise ce terme car elle a un cadre bien défini : on a tendance à tout qualifier de désobéissance civile. Tout acte illégal ne constitue pas de la désobéissance civile. De même, on ne peut pas faire de désobéissance civile n'importe comment : il y a des règles. La définition est en fait empirique : en s'appuyant sur les exemples historiques, on a défini comme ceci la désobéissance civile : il faut braver la loi en nom propre (c'est-à-dire de façon non anonyme, et pas au nom d'une entreprise, une corporation,...) ; être plusieurs à le faire ; ce refus d'appliquer la loi doit être justifié par un principe fondamental, qui se place au-dessus de la loi (la dignité, la liberté...) ; il faut se faire arrêter pour cet acte, afin qu'un procès s'ouvre et que l'on puisse défendre sa cause devant la justice et qu'un débat public se fasse.

On pourrait se dire que dans une démocratie, les grandes causes comme la liberté ont été gagnées. Pourtant, on observe dans des pays dit démocratiques que la désobéissance civile se fait toujours. Certaines questions sont en effet non résolues aujourd'hui : les personnes qui accueillent par exemple des migrants chez eux, sachant que cela est interdit. D'autres problématiques traitent aujourd'hui de l'extension des droits et libertés des individus : la GPA, la PMA, l'euthanasie par exemple.

On peut différencier trois types d'actes de désobéissance civile :

- Des activistes qui se mettent en situations d'illégalité dans le cadre d'actions prévues par des associations ou des ONG afin de faire changer la loi. Par exemple des actions de ANV-COP21 qui seront décrites plus précisément par la suite.
- Des citoyens ne faisant pas ce que la loi leur impose normalement. Par exemple :
 - Les personnes euthanasiant leurs proches mourants alors qu'en France, la loi l'interdit.
 - Ceux qui sont détenteurs de l'autorité publique et refusent d'appliquer les lois qui leur sont imposées. Par exemple les maires refusant de prononcer des mariages homosexuels ; ce mouvement ayant avorté

rapidement car les maires étaient menacés de lourdes amendes et de peines d'inéligibilités.

Un exemple d'association organisant des actes de désobéissance civile : ANV-COP21, fondée en février 2015. L'idée qui a motivé la création de cette association est que l'action des chefs d'état présents à la COP21 sera sûrement négligeable : il faut donc engager la société civile. La première question qui se pose est alors : sous quelle forme faut-il faire nos actions ? Une forme violente ou non ? Rapidement, la conclusion est non. Les personnes voulant s'impliquer se sont regroupées et ont mené leurs actions. Par exemple une foule a envahi la banque BNP Paris-Bas, protestant en chanson (titrée « Banque Niquons la Planète) contre l'investissement de cette banque dans le charbon ; ou une réunion de plusieurs associations s'est tenue afin de former leurs membres à l'organisation et la réflexion collective.

Les associations ainsi créées essayent de former leurs membres à réfléchir et trouver des solutions ensembles.

Cependant la désobéissance civile peut prendre plusieurs formes : un sujet d'actualité a également fait des remous et constitue un bel exemple de désobéissance civile. Depuis un certain temps, plusieurs manifestants, appelés les voleurs de chaises, s'introduisent dans des banques, expliquent aux banquiers qu'ils n'en ont pas après eux mais après le système de paradis fiscaux, et volent les chaises du bâtiment. Cette lutte pacifique contre l'évasion fiscale a conduit au procès d'un des manifestants, Jon Palais pour vol de chaises. En parallèle de son procès, un procès de l'évasion fiscale a été mis en place par des manifestants, pour montrer leur soutien et faire réagir les citoyens. Finalement Jon Palais a été relaxé, alors qu'il avait commis un délit : le juge a reconnu la légitimité de son action, sa justification.

Questions des élèves :

Est-ce que le cas de Jon Palais fera jurisprudence dans d'autres cas de désobéissance civile ?

Ici une nouvelle forme de désobéissance civile s'est faite : les autres manifestants ont eu une sorte d'anonymat, et Palais a pris toute la responsabilité pour lui. Il ne peut pas y avoir de jurisprudence car la désobéissance civile ne peut pas être définie ou qualifiée en droit. Ce qui a été jugé, le chef d'accusation, n'est pas la désobéissance civile mais le vol de chaises. De plus, ce jugement est très subjectif : il dépend de l'endroit où on est jugé. Palais aurait peut-être eu une peine différente s'il avait été jugé à Paris.

Pensez-vous qu'il puisse y avoir une réaction positive des institutions visées (par exemple BNP) ?

Non, clairement pas. Les voleurs de chaises par exemple ont été invités par la direction BNP qui leur a demandé d'arrêter les vols. Les activistes ont répondu qu'ils arrêteraient seulement si les paradis fiscaux de la banque étaient fermés. Le débat est donc stérile.

Les manifestants espèrent surtout que la couverture médiatique des événements permettra d'éveiller les gens sur leurs causes et de faire pression. BNP a fermé 7 paradis fiscaux après le blocus de leur siège international par exemple.

Est-ce qu'on n'est pas obligé aujourd'hui de faire de la désobéissance civile pour se faire entendre ?

Il ne faut pas être dégoûté par la politique. Il y a énormément d'autres formes d'actions politique : le vote par exemple, et il compte autant que la désobéissance civile. Seulement on ne peut s'exprimer que tous les cinq ans par le vote en France, donc les gens ont tendance à minimiser son effet. Pourtant il faut se rendre compte que le vote est le pilier de l'expression démocratique. Il faudrait avoir des jeunes dans le parlement, et les ré-impliquer puisque pour l'instant, la plupart se désintéressent de la politique, et n'y croient plus. Mais Eva Joly qui soutient publiquement Jon Palais, un délinquant, est l'exemple que les choses changent dans la politique.

Les citoyens ne s'occupent pas assez de ce qu'ils ont entre les mains : il ne faut pas faire que de la désobéissance civile mais tout ce que l'on peut, avec tous les moyens que l'on a.

Est-ce que faire de la désobéissance civile, ça ne devient pas un déni de démocratie ?

Oui, c'est sa première critique. En général elle a servi à l'extension des libertés mais dans cas rares elle a fait tomber la démocratie (par exemple la mise en place de Pinochet au Chili a commencé par des actes de désobéissance civile). Un des problème est que les mœurs changent aussi selon l'époque et les pays, et donc changent ce qui est considéré légitime ou pas.

Dans le cas de l'aéroport de Notre-Dame des Landes ?

C'est de la désobéissance justifiée car la protestation est pensée légitime par la population.

Même après le référendum ?

Même après le référendum car ce dernier est contesté dans sa formulation. Donc oui.

Pour le cas des Etats-Unis, nous allons voir si la démocratie peut vraiment être faite par les citoyens, en dépit de leur président.

Selon vous, quelle devrait être la position des forces de l'ordre faces aux manifestants ?

C'est arrivé qu'ils faiblissent leur résistance. Tout passe par l'organisation de la société civile. Les politiques peuvent soutenir, mettre à disposition des locaux, etc... ils s'engagent et souvent gagnent une publicité positive de cet engagement. Une fois les policiers ont gazé les manifestants, ce qui n'a pas brisé leur ligne, et ils se sont rendus compte alors que les manifestants ne voulaient pas porter atteintes aux policiers, étaient pacifiques et organisés, et ils ont diminué la résistance. Certains aussi ont vu que leurs revendications étaient légitimes.

En Italie les policiers sont même passés de l'autre côté et ont aidé les manifestants !

Comment on s'assure qu'aucun phénomène de violence ne se mette en place ?

ANV regroupe les personnes intéressées et définit des critères autorisés ou interdits, jusqu'à former un consensus d'actions pour les manifestations. Pour l'instant il n'y a eu aucun problème. Mais cela demande un gros travail de formation et briefing.

L'exemple inverse : Nuit debout à Paris. Au sein des manifestants, il y a eu des divergences de tactiques violentes ou non violentes. Le problème c'est qu'alors les médias se sont focalisés sur les violences perpétrées uniquement.

Comment faire si des personnes violentes viennent alors que l'on veut faire une manifestation non violente ?

On essaye de raisonner la personne violente et on s'assoie autour d'elle, les mains levées en signe de paix. Souvent elle se calme et accepte d'arrêter.

Est-ce que y a infiltrations pour décrédibiliser les manifestations ?

Oui par la police. Aussi d'autres mais pas beaucoup, et généralement on arrive à les maîtriser.